

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2015

## LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1756 (Rect)

présenté par

M. Frédéric Lefebvre, M. Chartier, Mme Grosskost, M. Le Fur, M. Mariton, M. Philippe  
Armand Martin, M. Myard, M. Salen, M. Woerth et Mme Zimmermann

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 91, insérer l'article suivant:**

Le code du travail est ainsi modifié :

I. – À l'article L. 1233-8, à la première phrase de l'article L. 1233-24-1, aux premiers alinéas des articles L. 1233-29 et L. 1233-30, aux premier et second alinéas de l'article L. 1233-32, à la première phrase du premier alinéa de l'article L. 1233-34, aux premier et cinquième alinéas de l'article L. 1233-39, à l'article L. 1233-45-1, au premier alinéa de l'article L. 1233-53, aux quatrième, cinquième, neuvième, dixième et seizième alinéas de l'article L. 1233-58, au premier alinéa de l'article L. 1233-61, à la première phrase du premier alinéa de l'article L. 1233-87, au premier alinéa de l'article L. 1235-10, à l'article L. 2313-7, à l'article L. 2322-1, au premier alinéa de l'article L. 2322-2, aux articles L. 2322-3 et L. 2322-4, au deuxième alinéa de l'article L. 2322-7, à l'article L. 4611-1, à la première phrase des articles L. 4611-2 et L. 4611-3, au premier alinéa de l'article L. 4611-4 et à la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4611-5, le mot : « cinquante » est remplacé par le mot : « cent ».

II. – À l'intitulé de la section 2 du titre I du livre III de la deuxième partie, le mot : « cinquante » est remplacé par le mot : « cent ».

III. – L'article L. 2314-8 est complété par les mots : « ainsi que par toute liste autre que celles présentées par une organisation syndicale ».

IV. – Le premier alinéa de l'article L. 2324-11 est complété par les mots : « ainsi que par toute liste autre que celles présentées par une organisation syndicale ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli par rapport à l'amendement n° 508.